



ACTUALISEZ LA FORMATION DE VOS  
ACTEURS PRAP 2S

PRATIQUE 60% THÉORIE 40%



Formation en intra-entreprise  
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises  
(dans un centre proche de chez vous)

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de maintenir et d'actualiser les compétences du salarié en matière de mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, afin de proposer des améliorations techniques, organisationnelles et de maîtrise pour les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

## PUBLIC

Personne titulaire d'un certificat d'Acteur PRAP 2S.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de comprendre l'intérêt de la prévention.
- Être capable de connaître les risques de son métier.
- Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Être capable d'observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- Être capable de proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Être capable de faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Être capable de se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Être capable d'identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Être capable de séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Être capable d'analyser la situation d'un accompagnement.
- Être capable de caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Être capable de mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

## DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le livret aide-mémoire dématérialisé est consultable par chaque stagiaire sur notre Espace Documentaire en ligne. Accès illimité.

Contenus illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel.



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat Acteur PRAP 2S de l'INRS

### DURÉE

14 heures minimum (soit 2 jours), dont 7 heures consacrées à l'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

### EFFECTIF

Effectif minimum préconisé : 4 apprenants  
Effectif maximum obligatoire : 10 apprenants

### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

14 heures tous les 24 mois

### ATTRIBUTION FINALE

Certificat Acteur PRAP 2S valable 2 ans, sous réserve de suivi de l'ensemble de la formation et de réussite à l'épreuve certificative  
Attestation de fin de formation

### ORGANISME DE DÉLIVRANCE

AMRP - INRS / SOFIS

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1 et suivants du Code du Travail  
Articles R4541-1 et suivants du Code du Travail  
Document de référence de l'INRS

### ENGAGEMENT QUALITÉ SOFIS



Habilitation de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et de l'INRS  
Formation d'Acteurs PRAP-2S  
n°H37 32 1/2021/PRAP-2S-1/O/13



### INTERVENANT(S)

Titulaire du certificat de Formateur PRAP 2S valide, certifié par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, discussions-débat, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation...



### CONDITIONS D'ÉVALUATION

- 2 épreuves certificatives :
- A partir d'une situation de travail scénarisée par le formateur (observer et analyser)
  - A partir d'un cas pratique tiré au sort (accompagner la mobilité d'une personne aidée en mettant en œuvre une réponse adaptée et sécurisante, justifier ses choix)



# PROGRAMME

## PARTIE THÉORIQUE | 40%

### Retour d'expériences

- Les enjeux de la prévention pour l'établissement
- Les enjeux d'un accompagnement
- Les enjeux pour la personne aidée, sa famille et pour l'accompagnant
- Se situer dans le dispositif PRAP
- Les facteurs de risques et de sollicitation
- L'observation et l'analyse des situations de travail dangereuses
- L'amélioration des conditions de travail et les principes généraux de prévention
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

### Actualisation des compétences - La démarche d'Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

- Les fondamentaux de la démarche ALM
- Les déplacements naturels
- Les capacités
- L'évaluation des risques
- La prise en compte de l'environnement
- Les modalités d'assistance
- La situation d'accompagnement
- Le choix des aides techniques
- La mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité

## PARTIE PRATIQUE | 60%

### Retour d'expérience et partage d'informations

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés
- Reconnaître et présenter les principaux risques de son métier et les effets induits

### Échanges de pratiques

- Observation et analyse des situations de travail
- Participation à la maîtrise du risque
- Les déplacements naturels de la personne et les aides techniques spécifiques 2s
- La relation aidé(e)/aidant
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités

